



Plaisirs d'hiver

Saviez-vous qu'il existe un site internet qui permet de trouver les installations récréatives, sportives, culturelles, de loisirs et de plein air du Témiscouata? Ça s'appelle Parc-O-Mètre et c'est très facile à utiliser. Ce site a été créé en collaboration avec la MRC de Témiscouata, Cosmoss Témiscouata et Loisir et Sport Bas-St-Laurent.

Vous pouvez rechercher par municipalité, types d'activités ou clientèle.

Site internet :

<https://notyss.com/parcometre/publicMap/publicMap.jsp?idEntity=772&width=1356&height=558>



MRC de
Témiscouata

Pont de glace

Le pont de glace du Lac Témiscouata est maintenant ouvert. Étant donné que ce n'est pas une valeur sûre chaque année due aux changements climatiques et au niveau d'eau du lac, il est préférable d'en profiter dès son ouverture pour admirer la beauté du paysage et du lac gelé. Le pont est accessible par les quais de St-Juste-du-Lac et du quartier de Notre-Dame-du-Lac et comporte une allée piétonne. Il est également possible de traverser le lac à pied à partir du quai dans le cartier de Cabano et d'accéder de l'autre côté de la rive au sentier du belvédère de la montagne du Fourneau situé dans le parc national du Lac-Témiscouata. Pour ce sentier, les raquettes sont de mise.



Pour toute information supplémentaire, veuillez téléphoner au 418 899-6725, poste 4412 ou au numéro sans frais : 1 877 303-6725, poste 4412

Conseil municipal

Les prochaines réunions du Conseil municipal auront lieu le lundi 7 février et lundi 7 mars 2022 à la bibliothèque dès 19h.



Bienvenue à tous !

Pour toutes questions, communiquez avec le bureau municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

Du lundi au jeudi, de 8h30 à 16h30, au 209, rue de l'église, 418 854-7690 ou admin@saintelzear.ca

Patinoire

Patiner améliore l'équilibre, la souplesse des articulations, la santé mentale et comporte bien d'autres bienfaits. Si vous ne faites pas de pirouettes, c'est également une activité cardio à faible impact qui convient à tous les âges et à de nombreuses conditions. Venez profiter de votre belle patinoire gratuitement, pendant les heures d'ouverture suivantes:

Jeudi 18h à 21h30

Vendredi 18h à 22h30

Samedi 13h à 22h30

Dimanche 13h à 17h



Taxes municipales

La vente pour défaut de paiement des taxes aura lieu le 12 mai 2022, les personnes concernées recevront une lettre recommandée à cet effet. Pour éviter de vous retrouver dans cette situation, nous vous recommandons de payer vos taxes ou de nous contacter au bureau municipal pour prendre une entente de paiement.



Bibliothèque

N'oubliez pas que vous pouvez emprunter et rapporter vos livres pendant les heures d'ouverture du bureau municipal. Simplement m'appeler au 418-854-6790 poste 2 pour vous assurer que je suis sur place et il me fera plaisir de vous assister.



Horaire de la bibliothèque par les bénévoles février/mars

Date	Heure	Bénévoles
1er février	13h30 à 14h30	Colette
8 février	19h à 20h	Colette et Sylvie
15 février	13h30 à 14h30	Thérèse
22 février	19h à 20h	Isabelle et Josée
1er mars	13h30 à 14h30	Thérèse
8 mars	19h à 20h	Colette
15 mars	13h30 à 14h30	Colette
22 mars	19h à 20h	Isabelle
29 mars	13h30 à 14h30	Thérèse

Quelle bonne idée d'un de nos citoyens, Guillaume Charruault, d'avoir proposé un projet de partage de semences! Le bureau municipal sera donc le point de partage entre les résidents de la municipalité.

Les semences sont gratuites et vous êtes invités à prendre seulement ce que vous utiliserez réellement.

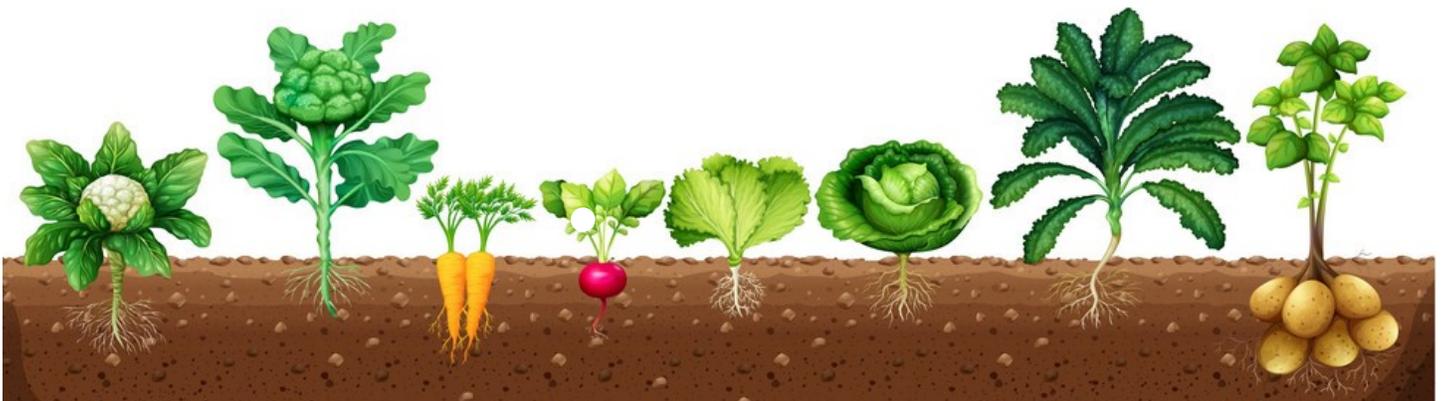
Vous pouvez également laisser des semences que vous avez en trop pour les prochains, mais ce n'est pas obligatoire. De petites enveloppes seront à votre disposition. Même les élèves de l'école C-Fier y participent. Voici une petite description de celle qui pilote le projet avec les élèves:



« Je me présente, Karianne Lizotte, technicienne en éducation spécialisée à l'école des Parchemins. Mes élèves et moi contribuons actuellement à un projet de confection d'enveloppes à semences recyclées. Les jeunes sont impliqués notamment dans le recyclage de feuilles de papier et dans la décoration des enveloppes. Chaque élève prend soin de remplir un petit bac de feuilles brouillon auxquelles ils veulent donner une deuxième vie. Sur l'heure du dîner, nous prévoyons des moments pour décorer les feuilles de papier sous le thème de la nature : arbre, eau, animaux, etc. Chaque élève met la main à la pâte pour que nous puissions passer au pliage ensuite. Nous avons maintenant une quinzaine d'enveloppes pliées et prêtes à être utilisées, ainsi qu'une trentaine de feuilles de papier décorées. Les élèves aiment laisser aller leur créativité pour redonner à la communauté. »

Si vous voulez partager vos semences, assurez-vous que celles que vous donnez aient un bon taux de germination. La plupart des semences ont la capacité de germer au moins 2 à 3 ans après leur récolte si elles ont été bien conservées. Pour information supplémentaire, vous pouvez contacter Guillaume au 418-943-3350 ou le bureau municipal au 418-854-7690 # 2

Vous pouvez commencer dès la mi-mars à planter les semis à l'intérieur, tels que les aubergines, le basilic et autres fines herbes, camomille, capucines, ciboulette, oignons, poireaux, échalotes, piments et poivrons.



Chronique de toponymie Elzéascouaitaise....

Qu'est-ce que la toponymie? C'est l'ensemble des noms de lieux d'une région. C'est d'une simplicité désarmante, n'est-ce pas? Alors lançons-nous dans l'histoire des toponymes de notre communauté. Mais avant, juste pour vous informer, il faut que vous sachiez que de donner un nom à un lieu (chemin, montagne, ruisseau, rivière, parc, etc), est une affaire sérieuse qui est gérée par un organisme gouvernemental, soit la Commission de toponymie du Québec. Le site internet est public et facile à consulter.

Pour notre municipalité, vous verrez qu'il y a presque uniquement des noms de chemins. Cela n'est cependant pas sans intérêts. Aussi quand les noms des chemins furent donnés, il y a plusieurs décennies, le conseil municipal avait décidé d'honorer la mémoire de personnes marquantes ayant habité sur lesdits chemins. Ne tombez pas en bas de vos chaises, puisqu'il n'y a qu'un toponyme féminin dans notre communauté et pourtant. J'arrête là, j'aurai le temps de vous raconter bien d'autres histoires.

Chronique n. 1

Laverrière (Chemin)

Pourquoi honorer cette personne?

Il fut le premier maire de notre municipalité, 1939-1940.

Un brin d'histoire...

Thomas Laverrière voit le jour le 24 juin 1896 à Lowell dans l'état du Massachusetts. Il unit sa destinée à Blanche Parent le 17 septembre 1917 à Rivière-Bleue. Ils arrivent à Saint-Elzéar-de-Témiscouata au début des années 1930. Il participe activement à la vie politique municipale. Il est un des deux artisans qui travailla à la fondation de notre municipalité en 1939. Son mandat politique fut écourté par un départ présumé de notre municipalité en 1940. C'est ce qui est écrit dans le livre officiel. Pas besoin de Facebook pour le potinage et revenons sur cette démission. Nous ne saurons jamais la vraie raison de cette démission puisque son demi-frère, Omer Boisclair, me confirma que Thomas ne quitta jamais Saint-Elzéar! Thomas décède le 2 décembre 1965 à l'âge de 69 ans.

Sources et notes

Pour en savoir plus sur la vie de monsieur Thomas Laverrière, consultez les pages F35, F36 et F152 du livre du 75^e (2007) de notre communauté, *De La Petite Rivière Bleue à Saint-Elzéar-de-Témiscouata... D'un rang à l'autre... 1885-2007*.

Réjean Deschênes



Bottes de ski alpin

Nous avons présentement plusieurs paires de bottes de skis de alpin à donner au centre des loisirs. Vous pouvez vous présenter lors des heures d'ouverture de la patinoire si vous êtes dans le besoin. Il y a également de vieux skis alpins et de ski de fond à donner pour des projets créatifs tels que traineau ou chaise en ski. Les skis ne sont plus bons pour la glisse alors il est important de ne pas les utiliser pour le sport. Pour les skis, contactez-moi au 418-854-7690 #2.



Ce comité est mandaté pour souligner, féliciter les nouveaux propriétaires de la municipalité et remet également une contribution aux parents qui inscrivent leurs enfants à l'école C-Fier!! De plus, le comité de renaissance appuie financièrement certaines sorties scolaires.

Le comité de renaissance a versé une somme de 4100.00 \$ réparti comme tel:

10 nouveaux propriétaires 2020-2021 (2000.00 \$)
21 enfants inscrits pour l'année scolaire 2021 (2100.00 \$)

Merci de votre générosité et de votre engagement envers notre municipalité!



Accordeur de piano

Nous comptons désormais un accordeur de piano parmi nos citoyens.

Pour accord et ajustements, veuillez contacter Marc au 819-967-5323



Document explicatif du budget 2022

Tel que prévu au Code municipal, nous vous présentons un document explicatif pour résumer le budget de l'année financière 2021 et du programme triennal de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

REVENUS		
REVENUS DE TAXES	2021	2022
Taxe foncière générale	201 371	195 681
Taxe sur camion	85 249	92 740
Taxe ordures & égouts	53 865	60 744
TOTAL TAXES	340 485	349 165
REVENUS DE COMPENSATION		
Compensation pour terres publiques	25 587	25 562
Tenant lieu de taxes foncières	2 400	2 500
TOTAL COMPENSATION	27 987	28 062
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX		
Administration générale	79 207	121 388
Transport	71 608	102 330
TOTAL SERVICES RENDUS	150 815	223 718
REVENUS DE TRANSFERTS		
Péréquation	54 471	40 383
Entretien du réseau routier	305 020	334 482
Aménagement et développement	1 609	0
TOTAL REVENUS DE TRANSFERTS	361 100	374 865
TOTAL DES REVENUS	880 387	975 810

DÉPENSES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Conseil municipal	48 407	49 643
Gestion financière et administrative	59 280	69 677
Greffe	2 906	2 883
Évaluation	35 202	12 507
Autres	700	1 596
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	146 495	136 306
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Sûreté du Québec	19 581	20 540
Protection incendie	22 011	21 968
Autres	200	200
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	41 792	42 708

TRANSPORTS		
Voirie municipale	216 980	229 899
Enlèvement de la neige	173 075	192 574
Éclairage des rues	6 000	1 000
Circulation	1 977	1 946
TOTAL TRANSPORTS	398 032	425 419
HYGIÈNE DU MILIEU		
Distribution de l'eau	2 500	4 200
Réseau d'égout	13 661	17 175
Service de vidange et récupération	38 641	44 208
Cours d'eau	1 154	1 154
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	55 956	66 737
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE		
Quote-part fondation de la santé	42	41
TOTAL SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	42	41
URBANISME		
Urbanisme et zonage	8 399	9 085
Développement économique	54 857	53 492
Promotion résidentielle	12 750	12 500
TOTAL URBANISME	76 006	75 077

LOISIRS ET CULTURE		
Centre communautaire & terrain de jeux	13 267	13 122
Patinoire	2 850	6 115
Autres quote-part MRC	1 479	1 469
Bibliothèque	3 353	3 275
Centre multifonctionnel (Patrimoine)	22 800	18 320
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	43 749	42 301
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts et frais bancaire	12 166	9 048
Financement	116 149	178 173
Surplus accumulé affecté	-10 000	0
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	118 315	187 221
TOTAL DES DÉPENSES	880 387	975 810

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ANNÉE – 2021 – 2022 - 2023

	2022	2023	2024
Banc de gravier	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Camion citerne	17 703,00		
Camion Freightliner	36 721,00	36 721,00	
Souffleur	38 316,00	39 568,00	23 677,00
Réservoir calcium	7 800,00		
Photocopieur	6 433,00		

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 273 – 2021—PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2022

ATTENDU que les prévisions budgétaires de l'année 2022 ont été préparées telles que l'exige l'article 954 du C.M. ;

ATTENDU que ces prévisions budgétaires présentent un budget équilibré d'un montant de 975 810 \$ pour l'année 2022 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à cette séance extraordinaire du 16 décembre 2021 par M. Alain Morin.

ARTICLE 1 – TAXES FONCIÈRES :

Le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, après avoir étudié les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2022 qui démontrent un budget équilibré en dépenses et en revenus de 975 810 \$, accepte ses prévisions telles que préparées. Et suivant ce budget, une taxe foncière générale de 1,05 \$ du cent dollar d'évaluation sera prélevée sur les biens-fonds imposables des contribuables pour l'année 2021.

ARTICLE 2 – TAXES DE SERVICES :
ENLÈVEMENT DES ORDURES

Les tarifs pour les services de l'enlèvement des ordures ménagères et l'opération du Site d'Enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2021 sont fixés à :

Catégorie	Taux \$
Résidentiel	225,00
Résidentiel – 2 logements	197,00 \$ chacun
Résidentiel – 4 logements	197,00 \$ chacun
Commerce saisonnier	306,00
Commerce annuel	357,00
Ferme enregistrée	314,00
Ferme (10 têtes et +)	266,00
Fermette	259,00
Érablière - classe 1 (6000 et + entailles)	306,00
Érablière – classe 2 (1 500 à 5 999 entailles)	169,00
Érablière – classe 3 (200 à 1 499 entailles)	51,00
Chalet et camp forestier	155,00
Commerce service annuel	357,00

ARTICLE 3 – COMPENSATION POUR LE TRANSPORT, VIDANGE ET TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE PUISARDS :

Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et de traitement des boues de fosses septiques et des puisards ainsi que l'étude environnementales est fixé à 104,00\$ pour les résidences (vidange 1 fois aux 2 ans) et pour les contribuables qui possèdent un chalet ou une érablière le taux est fixé à 52,00 \$ (vidange 1 fois aux 4 ans)

ARTICLE 4 – TAUX D'INTÉRÊT :

Un taux de 18 % par année d'intérêts sera chargé sur tout compte de taxes après 30 jours suivant réception de ce compte.

ARTICLE 5 – NOMBRE DE VERSEMENTS :

Le contribuable dont le montant de ses taxes sera élevé de 300.00 \$ et plus sur une unité d'évaluation ou sur l'ensemble de ses unités d'évaluation, aura le privilège et la possibilité de payer ce compte en deux (2) versements sans intérêts.

Le premier payable dans les 30 jours suivant la réception du compte de taxes et le deuxième payable le 30 juin 2022.

Le contribuable dont le montant de ses taxes sera élevé de 900.00 \$ et plus sur une unité d'évaluation ou sur l'ensemble de ses unités d'évaluation, aura le privilège et la possibilité de payer ce compte en trois (3) versements sans intérêts.

Le premier payable dans les 30 jours suivant la réception du compte de taxes, le deuxième payable au 30 juin 2022 et le troisième payable le 30 septembre 2022.

Les personnes qui désirent payer leur compte de taxes en douze (12) versements sans intérêt, peuvent prendre entente avec la directrice générale. Les paiements pourront être faits par chèques postdatés ou par accès. **Si un paiement n'est pas effectué dans le délai déterminé, les personnes perdront leur privilège et des intérêts seront facturés.**